

L'accès au logement par *Dapu*

Les pratiques de logement des immigrés chinois en banlieue parisienne

Juan DU

« L'habitat, facteur d'intégration » est le titre d'un rapport d'étude commandé par le premier ministre en 2013 qui vise à refonder les politiques d'intégration françaises ¹. La question de l'habitat est si essentielle dans l'expérience vécue des immigrés que, depuis les années 1950, avec l'arrivée en masse des immigrés, elle constitue l'une des questions les plus prisées de la sociologie des migrations qui s'est développée en suivant ce phénomène émergent ².

L'habitat prend des formes très variées, à propos desquelles « l'histoire montre que la conjoncture économique et l'état du marché du travail sont déterminants ³ ». Si une majorité de travailleurs

immigrés ont été logés collectivement dans des foyers de travailleurs ⁴ par leurs employeurs jusque dans les années 1970, les immigrés, politiquement catégorisés comme « non désirés » suite à l'arrêt de l'immigration de travail en 1974, doivent se loger selon différentes modalités, consistant toutes en l'occupation de logements précaires, « de passage ⁵ » ou hors normes : des bidonvilles ⁶ à l'hébergement proposé par des marchands de sommeil ou par des compatriotes ⁷, en passant par les hôtels meublés ⁸.

La question du logement des immigrés chinois, qui constituent aujourd'hui un groupe d'immigrés important en France et qui partagent les mêmes désavantages structureaux que les autres groupes d'immigrés, est peu connue. Les quartiers chinois à Paris constituent-ils l'espace urbain principal qui accueille cette population ? Rencontrent-ils les mêmes difficultés lors de l'accès au logement ? Face à une situation défavorable et inégale, quelles ressources mobilisent-ils pour accéder au logement ? Quel rôle l'ethnicité joue-t-elle dans l'accès au logement ? Pour répondre à ces questions, cette étude vise à éclaircir les difficultés rencontrées et les stratégies développées par les immigrés chinois en s'appuyant sur une enquête ethnographique sur leurs pratiques de logement.

Face à la pénurie d'études sur les pratiques de logement de la population chinoise en France, essayons tout d'abord de rétablir les données historiques, plus ou moins partielles, dont nous disposons sur l'habitat des immigrés chinois en Île-de-France. Dans les années 1920 et 1930, lorsque la première vague d'immigrés chinois arrivait en France comme travailleurs contractuels, « plus d'un millier d'ouvriers et de manœuvres chinois ont travaillé dans les industries des communes de la banlieue ouest de Paris ⁹ ». Ils habitaient près des usines, notamment dans plusieurs rues en

banlieue ouest. À la même époque, on trouve aussi un petit nombre d'immigrés originaires de Qingtian travaillant comme colporteurs et concentrés dans les hôtels meublés du quartier de la gare de Lyon à Paris ¹⁰. Ils faisaient des allers-retours entre Paris et la province pour vendre de petites marchandises, profitant de la proximité spatiale avec la gare, nœud de transport.

La deuxième vague massive de l'immigration chinoise survient à partir du milieu des années 1970 et la population est accueillie dans des bâtiments de grande hauteur dans le XIII^e arrondissement. Depuis, le « triangle de Choisy ¹¹ » est devenu le lieu d'installation privilégié des résidents asiatiques. Ils étaient nombreux à être locataires dans le parc privé :

« les réfugiés du Sud-Est asiatique ont occupé, à la faveur de nombreuses vacances et d'un fort turnover, de petits logements du parc locatif privé des sociétés immobilières ¹² ».

À partir des années 1980, les immigrés venant de la Chine continentale sont aussi concentrés dans le parc locatif privé et peu présents dans le logement social. Selon certains immigrés chinois enquêtés, durant les années 1980 et 1990, des travailleurs chinois ont été logés par leurs patrons, à l'endroit où ils travaillaient, notamment dans la restauration et dans la confection ¹³. On constate encore aujourd'hui la persistance de ce type d'habitat parmi les immigrés chinois en Europe ¹⁴ et en France, lorsque les travailleurs sont recrutés pour travailler dans des villes excentrées. Cependant, la majorité des immigrés chinois se concentre dans les grandes villes françaises. Comment ont-ils accès au logement ?

Cette étude commencera par exposer la double exclusion du marché locatif que subissent les immigrés chinois, et qui explique leur concentration dans le parc locatif privé. Nous passerons ensuite en revue les quartiers où se concentrent les immigrés chinois à Paris et en banlieue, avant de présenter le site « La Noue », un quartier résidentiel en banlieue parisienne, où nous avons mené une enquête ethnographique sur les pratiques de l'accès au logement des habitants chinois. Le quartier La Noue de Bagnolet est en effet un cas typique : un ensemble d'immeubles en copropriété qui accueille presque la totalité des habitants chinois du quartier, alors qu'ils sont peu présents dans les logements sociaux pourtant situés en face de ces immeubles privés.

En outre, face à cette double difficulté d'accès au logement dans la société d'accueil, les immigrés chinois se tournent vers des logements que l'on pourrait qualifier de « hors normes ». Selon notre enquête, le *dapu*, forme de sous-location non déclarée, est la pratique la plus répandue pour accéder au logement parmi les immigrés chinois en Île-de-France. Nous consacrerons une partie spécifique à l'analyse de ce phénomène populaire : un ensemble de pratiques qui débouchent sur ce que nous pourrions qualifier de marché « ethnique » du logement que nous nous proposons d'analyser, dans sa forme particulière du *dapu*, comme une catégorie à la fois indigène et analytique ¹⁵ pour mieux saisir l'habitat en tant qu'aspect important de la vie quotidienne des immigrés.

Un accès difficile : la double exclusion

La difficulté de l'accès au logement et la question du mal-logement en France touchent presque toujours les populations immigrées ¹⁶. Les immigrés chinois, en particulier ceux en situation irrégulière, se trouvent eux aussi dans cette même situation défavorable et subissent une double exclusion lors de leur accès au logement dans la société d'accueil.

L'exclusion est d'abord liée au statut même d'immigré. Des études comparatives sur l'accès au logement autonome entre la population immigrée et la population d'accueil montrent que les immigrés sont plus défavorisés et plus touchés par la privation de logement ; « la précarité résidentielle frappe avec une force particulière les immigrés et les descendants d'immigrés ¹⁷ ». On constate en effet une exclusion discriminatoire sur le marché immobilier ¹⁸ : à Paris, comme dans la plupart des métropoles, le marché immobilier étant depuis longtemps dominé par l'offre, les agences immobilières tendent à choisir les locataires selon les critères donnés par les propriétaires qui ne favorisent pas les immigrés, par crainte que leur présence ne dégrade l'image du quartier et ne dévalue les biens immobiliers. De cette manière, c'est bien l'effet du statut d'immigré qui est mis en relief :



Les immigrés sont, dans le domaine du logement, désavantagés en raison de leur origine et non de leur position socioprofessionnelle ni même de leurs revenus ¹⁹.

Néanmoins, si l'on examine plus en détail les critères d'accès au marché immobilier, l'exclusion provient également des conditions socioéconomiques des immigrés. Même s'ils peuvent varier, certains critères restent communs : pièces d'identité, justificatifs de ressources et caution d'un tiers sont des demandes élémentaires. Remarquons que les deux effets, celui du statut et de la position socioprofessionnelle, ne s'excluent pas l'un et l'autre, mais qu'ils sont, au contraire, complémentaires. La demande d'un garant, par exemple, exclut directement les nouveaux arrivants, puisqu'il leur est presque impossible d'en trouver un en France, sauf s'ils ont des amis ou de la famille proche déjà installés. Le justificatif de ressources exige un travail régulier, stable, et, si possible, un contrat CDI ; en outre, les salaires doivent être au moins le triple du loyer, ce qui exclut une grande partie des travailleurs immigrés, car ils ne reçoivent qu'un salaire modeste. De fait, les bailleurs préfèrent des gens ayant un travail stable, avec un salaire qui les rend solvables, ou issus de familles relativement à l'aise pour pouvoir les cautionner. Ainsi, les immigrés « sans papier », venant d'arriver, n'ayant pas de travail, ni de justificatif de ressources, sont exclus du marché locatif qui bénéficie aux groupes économiquement favorisés. Les immigrés, incapables de fournir les justificatifs exigés, représentent, pour le marché locatif, un risque élevé ; par conséquent, ils se trouvent dans une situation très défavorable, quand ils ne sont pas complètement exclus.

L'exclusion et les discriminations sont telles qu'elles génèrent un sentiment d'impuissance chez les immigrés chinois précaires. Ce sentiment est profondément enraciné et se diffuse via les réseaux sociaux qui tendent à renvoyer une image amplifiée ou grossissante de la réalité, au point que les nouveaux arrivants renoncent avant même de tenter leur chance sur le marché locatif classique : les expériences vécues par les anciens immigrés suffisent à les décourager ; ils considèrent d'emblée que c'est tout simplement « impossible ». Ajoutons à cela la barrière de langue, et la plupart des immigrés chinois, une fois arrivés en France, cherchent directement à se loger en faisant appel à des soutiens familiaux ou à des connaissances, tablant sur une « solidarité ethnique ».

Communément confrontés à la difficulté de l'accès au logement, les immigrés se tournent vers d'autres pratiques. Si la population migrante est surreprésentée dans les logements HLM, le logement social prend une place centrale surtout chez les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne et du Maghreb ²⁰ ; les immigrés chinois qui y recourent sont, quant à eux, peu nombreux ²¹. Différentes explications peuvent être apportées à cette sous-représentation des immigrés chinois dans les logements sociaux. D'une part, les immigrés chinois qui émigrent « par le bas » sont, généralement pendant une dizaine d'années, en situation irrégulière, ce qui empêche tout accès au logement social puisque justifier d'un statut régulier est l'une des conditions nécessaires de la demande. D'autre part, la faible présence des Chinois dans les logements HLM s'explique par la barrière linguistique qui implique des difficultés de lecture et d'écriture lors des interactions avec l'administration. Cette barrière est un frein réel, et le découragement qui s'en suit explique que les immigrés chinois ont du mal à entamer les démarches

administratives nécessaires et, en l'occurrence, à effectuer une demande de logement social. Enfin, les immigrés chinois en situation régulière ont fortement tendance à devenir propriétaires ; tout du moins les immigrés d'Asie du Sud-Est d'origine chinoise qui ont accès à la propriété immobilière, et qui « dépassent même la proportion des propriétaires de la population majeure (57 %) ²² ».

Des « quartiers chinois » à l'enquête à La Noue

Paris, comme d'autres métropoles, est la ville de destination de nombreux immigrés, y compris des Chinois. On constate ainsi l'émergence de zones géographiques où se concentrent de nombreux commerces asiatiques, le « quartier chinois » du XIII^e arrondissement, ou « triangle de Choisy », et Belleville, à la frontière des XI^e, XIX^e et XX^e arrondissements. Ces espaces urbains sont des « enclaves ethniques », en référence à la définition sociologique qui combine concentration de population immigrée d'une même origine et dimension ethnique des réseaux d'activité et de services économiques ²³. S'il est évident que les magasins et les restaurants asiatiques attirent à la fois les consommateurs chinois et locaux tout en absorbant un grand nombre de travailleurs immigrés chinois, on ne peut pas ignorer le fait qu'ils jouent également un rôle important dans l'habitat, en accueillant de nombreux nouveaux arrivants ²⁴. Toutefois, ces quartiers chinois, au sens strict du terme,

ont une capacité limitée et ne peuvent accueillir tous les immigrés chinois : en fait, seuls quelques-uns d'entre eux vivent dans ces quartiers urbains. Où vivent alors les autres immigrés chinois d'Île-de-France ?

Les quartiers où se concentre l'immigration chinoise sont loin d'être homogènes : trois catégories peuvent être identifiées selon les fonctions majeures qu'ils remplissent — économiques ou résidentielles. La première catégorie comprend trois quartiers qui correspondent le plus à la définition traditionnelle de « Chinatown » : outre le quartier chinois du XIII^e arrondissement et Belleville, mentionnés ci-dessus, il faut également compter le quartier « Arts et Métiers-Temple » dans le III^e arrondissement. Ces trois quartiers sont caractérisés par une forte concentration d'économie ethnique, avec des supermarchés, des restaurants et des magasins vendant des bibelots asiatiques. Parallèlement, en plus des travailleurs et des clients qui fréquentent régulièrement ces quartiers, de nombreux immigrés chinois y résident ²⁵. Ces quartiers continuent à jouer un rôle essentiel dans le maintien des communautés chinoises : non seulement ils sont importants pour les immigrés chinois, en particulier pour les nouveaux arrivants, à qui ils offrent des biens et des services, mais aussi pour la société française, en raison des fenêtres qu'ils ouvrent sur certains aspects de la vie quotidienne de la migration chinoise et qui permettent, entre autres, d'offrir des lieux de rencontre au sein des communautés chinoises et avec la société locale.

La deuxième catégorie regroupe deux quartiers qui se distinguent plutôt par leur aspect économique. Il s'agit du quartier « Popincourt » dans le XI^e arrondissement et celui des zones de vente en gros dans le sud de la ville d'Aubervilliers, en banlieue parisienne ²⁶. Ces deux

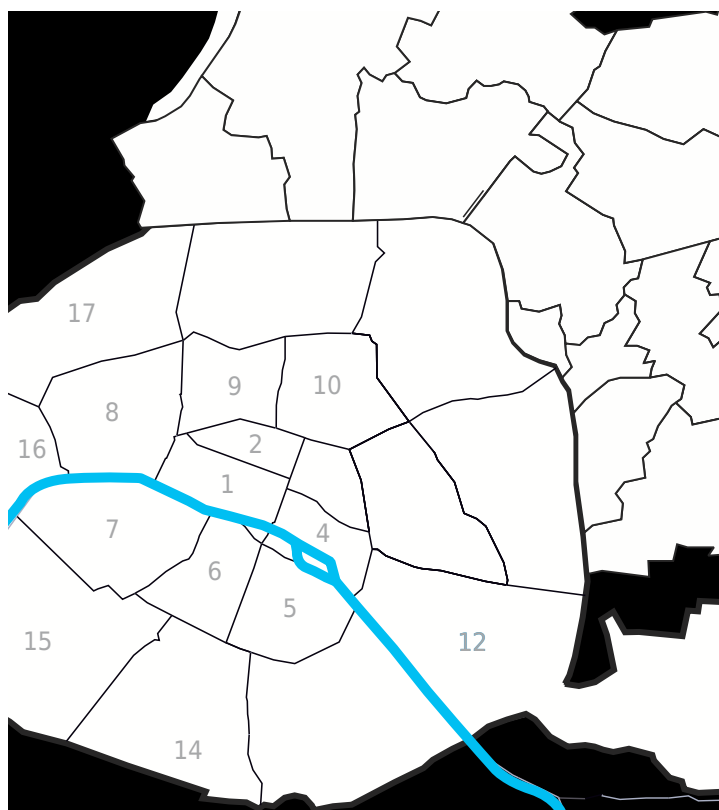
espaces urbains ressemblent davantage à des zones économiques, où de nombreux magasins chinois de vente en gros sont concentrés dans un espace urbain limité, généralement dans deux ou trois rues seulement, alors que peu d'immigrés chinois y habitent. De plus, contrairement à l'économie ethnique de la première catégorie qui cible tous les consommateurs, aussi bien français que chinois, en tant que clients potentiels, les grossistes de ces quartiers reçoivent une clientèle de toute l'Europe, ce qui limite les possibilités d'une communication efficace avec les autres habitants du quartier et la vie locale : dans le quartier « Popincourt », par exemple, la « monoactivité » est critiquée par les habitants locaux.

La troisième et dernière catégorie présente, quant à elle, plusieurs quartiers dont la fonction principale est résidentielle, avec des commerces ethniques dispersés ou peu nombreux dans l'espace urbain. On les trouve dans les XI^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e arrondissements de Paris, ainsi que dans certaines villes en banlieue telles qu'Aubervilliers, Bagnole ou La Courneuve 27. Néanmoins, il est difficile d'établir un lien direct entre la forte présence de Chinois, en tant qu'habitants d'un espace urbain donné, et l'existence d'un quartier chinois reconnu. Dans le quartier de La Noue à Bagnole, par exemple, les immigrés chinois représentent un tiers de la population locale ; et à Aubervilliers, ils sont plus de 4000 (4124 selon le recensement national de la population réalisé par l'INSEE en 2015) et constituent la deuxième nationalité étrangère la plus importante de la ville, juste derrière les habitants algériens (4665). Malgré les pourcentages importants, ces deux quartiers ne sont pas considérés comme des quartiers chinois, ni par les habitants chinois ni par les habitants non-chinois. Ils ne sont pas reconnus non plus par les autorités locales : la mairie d'Aubervilliers n'a jamais utilisé le terme « quartier chinois » pour décrire le quartier

résidentiel ou la zone commerciale de la ville. Lorsqu'elle doit mentionner cette population migrante dans les documents officiels, elle utilise plutôt l'expression « communautés chinoises de la ville », affichant clairement, dans un discours multiculturaliste, sa volonté de considérer la présence des immigrés chinois comme l'une des composantes de la communauté locale.

Visualiser les lieux cités

Voici les zones, arrondissements, villes citées et La Noue à Bagnolet :



**Carte de Paris : zones, arrondissements
d'activités et d'habitations et La Noue**

Notre analyse s'appuie sur les quartiers dont la fonction principale est résidentielle. Le matériau empirique provient d'une recherche doctorale menée entre 2013 et 2017. L'enquête de terrain s'est principalement déroulée dans un quartier populaire de Bagnolet (le quartier de La Noue). À l'est de Paris, la ville de Bagnolet accueille de

nombreux immigrés en raison de sa proximité géographique avec la capitale, et se caractérise ainsi par une forte concentration de populations immigrées et de ménages à faibles revenus. Selon les données de l'INSEE, en 2016, on y observe d'une part une surreprésentation des catégories socioprofessionnelles faibles et moyennes 28 — 52,9 % sont des salariés 29, contre 57 % dans le département de la Seine-Saint-Denis et 43,3 % dans l'ensemble de la région (Île-de-France) —, et d'autre part une sous-représentation des catégories socioprofessionnelles supérieures — 26,5 % sont des cadres ou professions intermédiaires, contre 23,1 % en Seine-Saint-Denis et 33,8 % en Île-de-France. En conséquence, le revenu disponible par unité de consommation est assez modeste, 1382 €/mois, soit 27 % de moins que la moyenne de l'Île-de-France (1909 €/mois). Le taux de pauvreté à Bagnolet est plus élevé (31 %) qu'en Seine-Saint-Denis (28,6 %) et qu'en Île-de-France (15,7 %). Bagnolet est également un quartier d'immigrés avec une répartition démographique mixte, 29,6 % des habitants étant des immigrés en 2015, alors que le pourcentage moyen en Seine-Saint-Denis est de 38,4 % pour la même année, et au niveau national de 9,2 % 30.

Les immigrés chinois vivent dans le quartier avec d'autres immigrés, originaires de différents pays, comme l'Algérie, la Turquie, l'Iran, le Bangladesh ou la Mongolie, alors qu'ils constituent une proportion importante de la population immigrée. La proportion précise varie toutefois considérablement selon les sources, en raison de l'évolution de la population et de l'existence d'immigrés sans-papiers : selon un rapport de recherche local de 2008, « 25 % sont originaires d'Asie du Sud-Est, principalement de Chine. La plupart des personnes originaires de ce pays viennent d'une région portuaire, le Zhejiang, dont la sous-préfecture est Wenzhou 31 ». Lors de notre enquête de

terrain en 2013, la proportion de Chinois était d'« un tiers (des habitants) » selon l'estimation d'un commerçant chinois du quartier, et de Mr Fassa, directeur du centre social et culturel OTTO du quartier.



Figure 1 : Plan du quartier La Noue

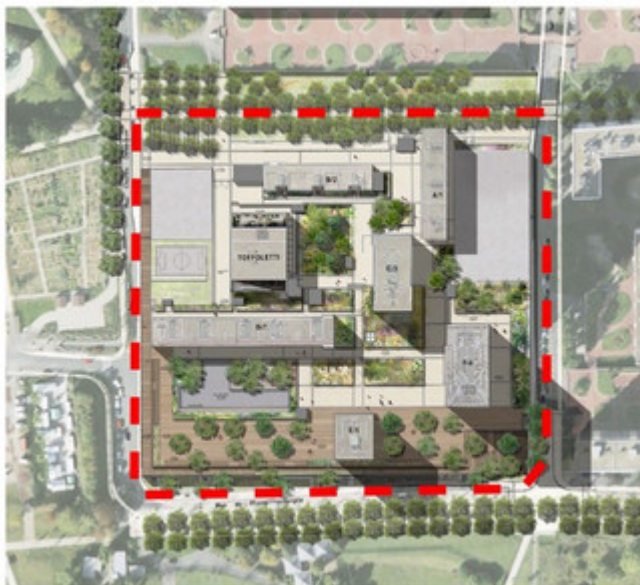


Figure 2 : Plan des bâtiments

La partie « habitation » du quartier La Noue est composée de deux types de logements, séparés par des espaces communs (aires de jeux pour enfants, par exemple) : les logements sociaux au nord et un parc résidentiel en copropriété au sud (voir Figure 1). Peu d'immigrés chinois vivent dans les logements publics, en revanche ils sont nombreux dans les immeubles privés où se déroule notre enquête. On compte six immeubles résidentiels et l'on peut constater une concentration d'immigrés chinois dans trois d'entre eux, à savoir les immeubles 1, 3 et 4 (voir Figure 2). Certaines familles chinoises vivent seules dans leur appartement, tandis que d'autres le partagent, ce qui complique le dénombrement des habitants chinois dans le quartier.

La plupart des entretiens ont été réalisés dans le quartier de La Noue ; quelques autres, en complément, dans d'autres quartiers de Bagnolet, d'Aubervilliers et de Paris. La majorité des personnes interrogées sont des immigrés chinois, résidents et commerçants, d'autres font partie du personnel du centre OTTO ou le fréquentent. Lors de l'enquête de terrain, l'observation participative et les entretiens semi-structurés ont été les principales méthodes utilisées. En général, ces entretiens ont duré plus d'une heure et ont été, à plusieurs reprises, complétés par des conversations informelles.

Les pratiques de logement des immigrés chinois : un accès ethnicisé

L'accès au logement par l'entremise du marché ethnique donne forme à un type d'habitat hors norme : une sous-location non déclarée, fréquemment pratiquée dans le quartier de notre enquête. En général, les propriétaires, ou plus souvent les locataires alors sous-bailleurs, sous-louent une partie de leur logement à d'autres personnes, sans déclarer ces sous-locataires comme occupants légitimes. Cette sous-location est appelée **dapu** (搭铺) selon la terminologie utilisée par les immigrés chinois en France.

Avant d'explorer la signification du terme, voyons en quoi cette pratique participe à l'émergence de ce qui peut être appelé le « marché ethnique du logement ». Les « propriétaires » — au sens relationnel du terme, c'est-à-dire les gens qui sous-louent une partie de leur espace résidentiel à d'autres, qu'ils soient ou non propriétaires au sens juridique — et les sous-locataires sont les deux

parties indissociables pour comprendre cette pratique de sous-location. Si les « propriétaires » vivent majoritairement avec leur famille, les sous-locataires, immigrés, sont le plus souvent des personnes seules ; il y a peu de couples. Les immigrés chinois pratiquant le *dapu* sont presque tous des sans-papiers, sans travail régulier donc sans revenus stables, d'où découle leur marginalité résidentielle.

Une fois sur le terrain, on constate très vite que les « propriétaires » sont majoritairement originaires de Wenzhou mais que les sous-locataires, en revanche, sont des immigrés venant principalement d'autres régions. La pratique semble, à premier vue, dépendre principalement de la région d'origine. L'origine géographique suffirait-elle à expliquer les différentes stratégies de logement des habitants chinois ? Selon les entretiens et les observations de l'enquête, ce paramètre géographique s'expliquerait davantage par plusieurs autres éléments : le réseau interpersonnel, l'ancienneté de l'immigration, la situation familiale et le projet migratoire.

Les immigrés de Wenzhou, qui constituent la majorité des Chinois en France, sont plus nombreux notamment parce qu'ils font partie d'une vague d'immigration plus ancienne que les autres. Contrairement aux immigrés des nouvelles vagues qui sont arrivés seuls, sans aucun soutien, ni financier, ni affectif, les gens de Wenzhou se trouvent insérés dans un réseau interpersonnel dès leur arrivée en France — ils ont tous plus ou moins quelques membres de leur famille qui y sont déjà installés. Ce réseau interpersonnel est un avantage supplémentaire, comme nous l'avons montré plus haut : selon Pipa et Zhou Liuying, l'accès au logement en *dapu* est d'abord assuré par les membres de la famille et cet accès n'est accompagné d'aucun frais supplémentaire, alors que les Chinois hors de ce réseau doivent payer

des frais de service de plusieurs centaines d'euros pour qu'on leur trouve une place en *dapu*.

L'ancienneté de l'immigration est aussi un élément important pour comprendre la différence de type d'habitation. En général, plus la personne immigrée est restée longtemps sur le sol français, plus son accès au logement est facile, grâce aux liens développés et aux ressources accumulées avec le temps. L'étendue du réseau interpersonnel permet d'accéder de plus en plus facilement aux informations. L'ancienneté d'un migrant implique en général la stabilisation de sa situation économique, la régularisation de son statut, et un plus grand investissement dans la vie locale — des aspects importants qui incitent les immigrés à investir dans des logements plus stables et qu'ils jugent plus dignes.

La situation familiale influence également l'accès au logement ainsi que le type d'habitat possible. En général, quand ils sont en famille, notamment avec des enfants, les immigrés ont davantage tendance à choisir un logement classique que les personnes seules. Leur situation financière est globalement plus stable (au moins un des deux parents travaille, ce qui assure un revenu relativement régulier) et ils sont souvent en mesure de louer un appartement qui correspond mieux à leurs besoins en matière d'espace.

En revanche, les personnes seules, limitées par leurs ressources et recherchant un espace résidentiel minimum (essentiellement pour dormir), n'ont ni la capacité ni la volonté d'accéder à un appartement et préfèrent, dans la plupart des cas, une sous-location. Étant donné que le loyer constitue une part importante des dépenses des familles chinoises vivant en France, surtout à Paris et en banlieue parisienne, l'investissement minimal dans le logement peut être considéré

comme le témoin de la volonté de minimiser les dépenses et d'épargner des ressources faibles. Ainsi, « propriétaires » en famille, souvent avec des enfants, et sous-locataires seuls, constituent la combinaison la plus typique de la pratique du *dapu* dans le quartier de notre enquête.

L'investissement dans le logement dépend également du projet migratoire. Bien qu'il n'y ait plus de départ réellement définitif pour les migrants qui font souvent des allers-retours entre le pays d'accueil et leur pays d'origine, ou qui se déplacent entre plusieurs pays, nous pouvons distinguer deux sortes d'immigrés, en fonction de leur projet migratoire : ceux qui ont un projet migratoire « définitif », et ceux dont le projet migratoire reste « non défini ». L'essentiel de la vie des premiers (mariage, scolarisation des enfants, travail, etc.) se passe en France, et ils investissent davantage dans le logement. Pour ce qui est des seconds, leur projet migratoire change selon l'évolution de leur situation socioéconomique et de la possibilité d'être régularisés. L'investissement qu'il font dans le logement varie lui aussi. Ceux qui ont peu d'opportunités de rester en France et qui jugent leur séjour temporaire ne veulent pas beaucoup investir dans ce domaine : ils minimisent leurs dépenses de logement pour pouvoir envoyer plus d'argent chez eux en Chine.

Pour résumer, ceux qui pratiquent le *dapu* sont majoritairement des immigrés qui vivent seuls en France, et qui ont peu d'ancienneté. N'ayant pas de projet migratoire clair et défini, et des revenus très limités, ils préfèrent sous-louer un espace chez d'autres.

Contrairement aux sous-locataires, les « propriétaires » ont, pour la plupart, des projets migratoires déterminés – régulariser leur statut et réaliser leur projet professionnel, en vue d'une réussite

économique — malgré des conditions de vie défavorables. Bien qu'ils se trouvent souvent en situation irrégulière, avec des emplois précaires et des revenus modestes, ils attendent avec impatience le moment de pouvoir remplir les conditions d'une demande de régularisation. Dans cette perspective, le logement est important sur le plan administratif : une adresse postale valide et des justificatifs de domicile constituent des pièces indispensables pour les immigrés entamant une procédure de régularisation. Ainsi, le *dapu* n'est pas seulement le reflet de la situation socioéconomique précaire des nouveaux arrivants, mais avant tout une pratique qui s'inscrit profondément dans des projets migratoires en constante évolution.

***Dapu*, terme emic et outil etic 32**

Dapu est, tout d'abord, un terme « emic », inventé et employé par les immigrés chinois. Littéralement, *dapu* signifie « improviser un lit » (le terme est formé par la combinaison du verbe *da*, « improviser », et du substantif *pu*, « lit »). L'expression dans son ensemble peut être employée comme un nom mais aussi comme un verbe, par exemple dans une phrase du type « Je *dapu* chez quelqu'un ». Bien que notre étude ne se déroule que dans un espace urbain très réduit, nous pensons que le phénomène et les analyses auxquelles il donne lieu peuvent être généralisés à tous les immigrés chinois en France, étant donné que l'on a pu constamment observer les mêmes types d'habitat dans d'autres villes telles que Paris et Aubervilliers. C'est en partageant un toit et en réduisant l'espace résidentiel que les

immigrés chinois trouvent un accès plus facile au logement.

Le *dapu* que les immigrants chinois pratiquent prend trois formes et les loyers varient selon les formes. La première est une chambre individuelle, la *baojian* (chambre privée), qui coûte 300 euros par mois. Il y a aussi une forme particulière de *baojian* qui, malgré son nom, n'est qu'une chambrette « aménagée » dans un réduit d'une taille inférieure à quatre ou cinq mètres carrés. Les loyers de ces chambrettes varient entre 120 et 150 euros par mois. La deuxième forme consiste en une colocation de deux personnes dans une chambre, chaque lit étant isolé par des rideaux, pour délimiter l'espace privé. Cette sorte de logement coûte 150 euros par mois. La troisième forme s'appelle *chuangwei* (espace de couchage). Une chambre contient 8 à 12 lits, qui coûtent chacun quelques dizaines d'euros (jusqu'à 100 euros). Plusieurs de nos enquêtés vivent en *dapu* chez d'autres, sous une forme ou sous une autre.

Dapu peut aussi être un outil « étic », une catégorie analytique permettant de mieux saisir les pratiques de logement des immigrants chinois. Au sens restreint du terme, *dapu* désigne la colocation de plusieurs personnes dans une seule chambre, chaque personne ne disposant que d'un lit une situation qui correspond aux pratiques du « marchand de sommeil » français ou qui ressemble aux dortoirs des usines chinoises. Or, si les études de Pun ³³ et de Ceccagno ³⁴ montrent que le régime du logement des travailleurs relève de la gestion de la main d'œuvre dans le secteur de l'industrie, ce n'est pas le cas des travailleurs chinois en France qui, pour la majorité, se dispersent dans les micro-entreprises du secteur tertiaire. En France, les locataires qui choisissent de sous-louer une partie de leur espace résidentiel en *dapu* cherchent plutôt à diminuer leurs dépenses de logement qu'à tirer profit de cette activité, ce qui les distingue des

marchands de sommeil. Les logements qu'ils louent sont en effet devenus une ressource rare qu'ils peuvent commercialiser. C'est pourquoi certaines familles chinoises, une fois devenues propriétaires, ne prennent plus de sous-locataires, privilégiant le confort et la possibilité d'une vie privée. À présent que nous avons donné ces éclaircissements, notons que le terme « *dapu* » implique trois sens : une chambre partagée ; une forme provisoire et transitoire de l'habitat qui correspond à une étape de la vie migratoire ; et l'appropriation de l'espace par les acteurs sociaux selon les besoins.

Chambre partagée

Pratiquer le *dapu* implique souvent de partager la chambre à coucher avec une ou plusieurs personnes. Du fait de leur situation précaire, les immigrés choisissent de minimiser l'espace résidentiel afin de diminuer leur budget logement. Si l'espace à l'intérieur d'un logement est réduit aux seuls besoins primordiaux, pour le sommeil notamment, alors il n'est pas question d'avoir une quelconque vie privée. Comme il n'y a pas de salle de séjour pour accueillir des amis, les pièces sont d'un usage multiple et changeant, et servent à la fois de chambre à coucher, de salle à manger et de salle de séjour, voire d'atelier de travail.

La chambre à coucher, considérée comme un espace très personnel et privé, est de la sorte devenue un espace semi-public où se déroulent de multiples activités. Invitée chez ces familles chinoises, je n'ai pas été surprise de voir le lit « sauter aux yeux », dès que la porte s'ouvrait. Tant chez les sous-locataires que chez les « propriétaires », le lit occupe toujours la plus grande partie de l'espace, selon ce que

nous avons pu observer. Plusieurs activités se font sur le lit : on y dort, on y écrit des devoirs d'école, on y joue à l'ordinateur, on y accueille parfois des amis... La chambre à coucher, en particulier le lit, serait considérée ailleurs comme le lieu par excellence de la vie privée mais, chez les immigrés chinois précaires comme chez d'autres groupes marginaux, le lit constitue un endroit central de la vie quotidienne et la vie privée n'a guère de place.

Par ailleurs, partager un espace résidentiel avec d'autres est loin d'être une forme d'habitat normale. Pour pouvoir accéder à un logement dont le loyer corresponde à une dépense acceptable pour les immigrés, les critères de confort et le côté pratique pour la vie quotidienne sont exclus des caractéristiques recherchées. Ainsi, les immigrés chinois qui vivent en *dapu* doivent s'adapter à une vie plus ou moins collective, « quoi que tu fasses, il faut toujours faire la queue ³⁵ », dira Monsieur Tu Shangbei, un habitant chinois originaire du Fujian qui a vécu en *chuangwei* (espace de couchage) dans un appartement T4 avec 24 autres personnes, ce qui lui a valu quelques mauvaises expériences : des gens qui buvaient beaucoup, ou qui faisaient venir leurs amis pour jouer au mah-jong tard dans la soirée, l'empêchant de dormir, etc. Il a beaucoup souffert du bruit et des différents rythmes de vie de ses colocataires, ce qui l'a finalement poussé à préférer la tranquillité d'une chambrette individuelle. Certes, la chambre partagée est un moyen relativement facile d'accéder au logement pour les immigrés chinois, mais elle implique également de renoncer à toute possibilité de vie privée.

Pourtant, ce partage de l'espace résidentiel et la colocation des immigrés chinois n'entraînent pas nécessairement le développement de relations suivies entre les individus ; au contraire, il semble qu'il y ait très peu d'interactions sous un même toit, les occupants cherchant

même parfois à s'éviter les uns les autres, préférant ne pas se tenir en même temps dans les espaces communs, comme la cuisine par exemple. Les raisons de cette absence d'interactions pour cette forme de colocation restent peu connues. Néanmoins, cela n'empêche pas la circulation des informations pratiques parmi les habitants chinois du quartier ; certains trouvent du travail grâce à leurs voisins (par la diffusion d'informations ou par une embauche directe lorsque ces derniers sont eux-mêmes employeurs) et d'autres trouvent des associés pour monter un commerce. Ces faits illustrent bien que la concentration des immigrés chinois dans l'espace urbain et, plus précisément, dans l'espace du logement, génère de nouvelles structures d'opportunité.

Espace ajusté

La chambre partagée implique également un réaménagement éventuel de l'espace résidentiel intérieur, ce qui conduit au deuxième sens du *dapu* : la capacité pour les immigrés chinois d'agir en tant qu'acteurs sociaux. Les immigrés chinois précaires considèrent les logements comme des ressources rares et précieuses que les occupants doivent exploiter le plus possible. Dans la plupart des cas, cet accès s'accompagne d'une forte pression exercée sur l'espace d'habitation lui-même, optimisé à l'extrême de façon à loger un maximum de sous-locataires. On observe souvent, chez les habitants chinois, la volonté d'ajuster l'espace aux besoins à satisfaire : installation de lits superposés, aménagement d'une pièce en deux petites, transformation d'un ancien cagibi en chambrette pour loger quelqu'un (comme celle que Monsieur Tu Shangbei occupait), etc. Par l'aménagement de l'espace résidentiel dont ils disposent, les

immigrés chinois témoignent de la perception qu'ils ont de l'habitat et montrent leur capacité à reconfigurer l'espace en fonction des besoins à satisfaire, à savoir offrir un accès au logement dans la mesure d'un loyer acceptable.

Provisoire improvisé

Dapu signifie « improviser un lit » : « improviser » est un verbe qui implique une pratique temporaire, provisoire et transitoire. Ainsi, habiter « chez autrui ³⁶ », partager une chambre avec un ou plusieurs « autres », n'est qu'une pratique de logement provisoire qui changera en fonction de l'évolution de la situation socioéconomique et migratoire de chacun : certains parviendront à louer un appartement en leur nom propre et deviendront à leur tour locataires-bailleurs sous-louant en « *dapu* » une partie de leur logement, d'autres, notamment des familles, accéderont à la propriété et préserveront leur vie privée, d'autres encore déménageront, etc. Personne ne reste d'une manière permanente en « *dapu* », et la trajectoire résidentielle des immigrés chinois correspond bien à l'évolution de leur processus migratoire.

Néanmoins, cette période de transition n'est pas forcément du court terme. Paradoxalement, elle peut durer des années, voire une dizaine d'années. Aussi le *dapu* est-il une manifestation, dans l'espace urbain, de la caractéristique provisoire et ambiguë de la trajectoire migratoire des immigrés : non seulement les immigrés chinois habitent d'une façon provisoire, mais ils vivent également une période transitoire, attendant de passer de l'installation à l'intégration urbaine dans la société française.

Malgré la facilité relative d'accès au logement, ce choix, ou plutôt ce non-choix du *dapu* est perçu, par les immigrés chinois eux-mêmes, comme une pratique non légitime pour deux raisons majeures. Premièrement, bien qu'ils ne connaissent pas précisément la loi, ils comprennent bien que le *dapu*, en tant que stratégie d'accès au logement, est une forme d'habitat hors norme, interdite par la loi et, par conséquent, susceptible d'entraîner l'intervention des pouvoirs publics, ce qui leur donne un sentiment d'illégitimité. Deuxièmement, habiter dans un logement hors norme n'est pas seulement une pratique sociale et spatiale pour les immigrés chinois, mais aussi une pratique qui appelle un jugement moral — un jugement porté à la fois par les autres et par eux-mêmes : en fait, la privation de vie privée implique l'absence d'une vie digne. Ceux qui habitent dans un logement hors norme comme le *dapu* sont conscients que leur espace résidentiel très réduit et partagé est l'incarnation de la vulnérabilité de leur situation socioéconomique ; ils se sentent souvent embarrassés par les conditions dans lesquelles ils vivent, tellement embarrassés parfois qu'ils voudraient que l'aspect résidentiel ne soit jamais abordé dans les discussions et que personne (compatriotes ou citoyens français) ne sache comment ils vivent : « ne le note pas » ou « ce (le *dapu*) n'est pas bien », comme le dira Madame Cai, une habitante chinoise « propriétaire », lors de nos échanges. Cette invisibilité souhaitée de la dimension de l'habitat se manifeste par le refus d'en parler, voire par un sentiment de honte lorsque des invités entrent chez eux, parce qu'ils sont mal à l'aise d'exposer ostensiblement leur pauvreté et la misère de leur quotidien devant des tiers, surtout devant ceux qui n'ont jamais connu une telle situation, comme les Français ou les immigrés chinois qualifiés.

Conclusion

L'accès au logement n'est pas une simple pratique de logement, au contraire, il s'agit bien d'avantage d'une pratique migratoire, qui s'intègre profondément dans la vie quotidienne des immigrés. Loin d'être un simple reflet spatial de la situation socioéconomique des immigrés précaires, l'habitat joue un rôle actif important dans le processus de la migration : une adresse valide et des justificatifs de domicile sont nécessaires lors du dépôt du dossier de régularisation des immigrés en situation irrégulière ; un logement « digne » et « conforme aux normes 37 » est obligatoire selon la loi et fait l'objet d'un contrôle lors d'une demande de regroupement familial.

En s'appuyant sur une enquête ethnographique sur les pratiques de logement des immigrés chinois dans un quartier de la banlieue parisienne, cette étude vise, d'un côté, à compléter les études sur le logement des immigrés chinois qui reste encore aujourd'hui un domaine peu exploré, et de l'autre, parce qu'elle rend compte des mêmes situations précaires que celles d'autres groupes d'immigrés, l'étude sur la migration chinoise pourrait apporter sa contribution propre à une meilleure compréhension de la relation entre le logement et la migration dans un sens plus général.

Différant des autres groupes d'immigrés qui se concentrent dans les logements sociaux, les immigrés chinois ont souvent accès à une forme de logement hors norme dans le parc privé et dépendent énormément des informations qui circulent au sein de la communauté chinoise issue de la migration. Les acteurs qui participent à ces échanges d'informations — demandes ou offres de

logement — étant quasiment tous Chinois, un marché du logement ethnique émerge. Lors de l'accès au logement, les immigrés chinois montrent leur capacité d'action dans une situation structurellement défavorable, en mobilisant l'ethnicité comme une ressource à part entière. Cette capacité d'action se traduit par l'exploitation à l'extrême des ressources dont ils disposent, l'accès au logement en *dapu* et la reconfiguration de l'espace en fonction des besoins. Pourtant, il est important d'insister sur le fait que le recours aux réseaux de la communauté pour faciliter l'accès au logement des immigrés chinois ne reflète pas une volonté communautariste ; il s'agit d'une stratégie développée pour répondre à la double exclusion du marché tant social que privé.

Notes et compléments

- 1 Chaynesse Khirouni et Chantal Talland, « L'habitat : facteur d'intégration », rapport du groupe de travail « Habitat », 2013. [Lire en ligne](#).
- 2 Chaynesse Khirouni et Chantal Talland, « L'habitat : facteur d'intégration », rapport du groupe de travail « Habitat », 2013. [Lire en ligne](#).
- 3 Claire Lévy-Vroelant, « Migrants et logement : une histoire mouvementée », *Plein droit*, vol. 1, n. 68, 2006, p. 5-10, p. 5. [Lire en ligne](#).
- 4 Marc Bernardot, « Les foyers de travailleurs migrants à Paris. Voyage dans la chambre noire », *Hommes & Migrations*, n. 1264, 2006, p. 57-67. [Lire en ligne](#).
– Hélène Béguin, « La transformation des foyers de travailleurs migrants : des "accommodements raisonnables" ? », *Métropolitiques*, 2011. [Lire en ligne](#).
- 5 Claire Lévy-Vroelant (dir.), *Logements de passage*, L'Harmattan, 2000.
- 6 Colette Pétonnet, *Espaces habités. Ethnologie des banlieues*, Éditions Galilée, 1982. [Lire en ligne](#)
– Marie-Claude Blanc-Chaléard, *En finir avec les bidonvilles. Immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Éditions de la Sorbonne, 2016.
- 7 Mahamet Timera, « Hospitalité et hébergement dans un réseau migratoire local et international d'Afrique de l'Ouest », in Claire Lévy-Vroelant (dir.), *Logements de passage*, L'Harmattan, 2000.
- 8 Alain Faure et Claire Lévy-Vroelant, *Une chambre en ville. Hôtels meublés et garnis à Paris, 1860-1990*, Éditions Créaphis, 2007.
- 9 Yu-Sion Live, *Chinois de France : un siècle de présence(s). De 1990 à nos jours*, Éditions Mémoire collective, 1994, p. 25-26.
- 10 Charles Archaimbault, « En marge du quartier chinois », *Bulletin de la Société d'études Indochinoises*, vol. 27, n. 3, 1952, p. 275-294.

11 Michèle Guillon et Isabelle Taboada-Leonetti, *Le triangle de Choisy. Un quartier chinois à Paris*, CIEMI/L'Harmattan, 1986.



12 Martine Berger, « Michèle Guillon, Isabelle Taboada-Leonetti, *Le triangle de Choisy, un quartier chinois à Paris* » (compte-rendu), *Espace Populations Sociétés*, p. 160-161. Lire en ligne.

13 Selon l'entretien avec Monsieur Ke TJ du 29/01/2018.

14 Antonella Ceccagno, « The Mobile Emplacement : Chinese Migrants in Italian Industrial Districts », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 41, n. 7, 2015, p. 1111-1130.

15 Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Émique », *L'Homme*, tome 38, n. 147, 1998, p. 151-166. Lire en ligne.

– Stéphane Beaud, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique» », *Politix*, vol. 9, n. 35, 1996, p. 226-257. Lire en ligne.

16 Claire Lévy-Vroelant, « Migrants et logement : une histoire mouvementée », *Plein droit*, vol. 1, n. 68, 2006, p. 5-10, p. 5. Lire en ligne.

17 Pascale Dietrich-Ragon, « Aux portes de la société française. Les personnes privées de logement issues de l'immigration », *Population*, vol. 72, n. 1, 2017, p. 7-38, p. 29. Lire en ligne.

18 Jean-Louis Pan Ké Shon et Claire Scodellaro, « Discrimination au logement et ségrégation ethno-raciale en France », Documents de travail, n. 171, INED, 2011. Lire en ligne.

19 Claire Lévy-Vroelant, « Migrants et logement : une histoire mouvementée », *Plein droit*, vol. 1, n. 68, 2006, p. 5-10, p. 10. Lire en ligne.

20 Jean-Louis Pan Ké Shon et Claire Scodellaro, « Discrimination au logement et ségrégation ethno-raciale en France », Documents de travail, n. 171, INED, 2011. Lire en ligne.

21 Nicolas Jounin, « Aux origines des "travailleurs sans papiers". Les spécificités d'un groupe au service d'une identification généraliste », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 30, n. 1, 2014, p. 131-152.

22 Jean-Louis Pan Ké Shon et Claire Scodellaro, « Discrimination au logement et ségrégation ethno-raciale en France », Documents de travail, n. 171, INED, 2011, p. 9. Lire en ligne.

23 Emmanuel Ma Mung, « L'entrepreneuriat ethnique en France », *Sociologie du travail*, n. 36, 1994, p. 185-209. Lire en ligne.

– Emmanuel Ma Mung, « Entreprise économique et appartenance ethnique », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 12, n. 2, 1996, p. 211-233. Lire en ligne.

– Roger Waldinger, « Le débat sur l'enclave ethnique : revue critique », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 9, n. 2, 1993, p. 15-29. Lire en ligne.

24 Michèle Guillon et Isabelle Taboada-Leonetti, *Le triangle de Choisy. Un quartier chinois à Paris*, CIEMI/L'Harmattan, 1986.

25 Cf. l'introduction de cet ouvrage par Ya-Han Chuang et Anne-Christine Trémon : « Capitalisme flexible et conflits urbains : les nouveaux territoires des mobilités chinoises ».

26 Cf. « Le commerce de gros érigé en problème public : conflits et récits à Paris et Aubervilliers » de Ya-Han Chuang et Anne-Christine Trémon dans cet ouvrage.

27 Cf. dans cet ouvrage :

– « S'engager dans son quartier : la mobilisation d'habitants d'origine chinoise et du sud-est asiatique à La Courneuve, Seine Saint-Denis » d'Aurore Merle.

– « Vols, racisme et vidéo : mobilisations sécuritaires à Aubervilliers, Seine-Saint-Denis » d'Anne-Christine Trémon.

28 Données de l'INSEE consultables pour :

– la commune de Bagnolet (93006),

– le département de la Seine-Saint-Denis,

– et la région d'Île-de-France.

29 Ici la catégorie « salariés » renvoie à plusieurs catégories : « salariés », « ouvriers » et « autres personnes sans profession », selon la définition de l'INSEE.

30 Les données de l'INSEE sont de 2015 et sont citées sur le site Linternaute.com :

- pour Bagnolet,
- et la Seine-Saint-Denis.

31 Voir le rapport du diagnostic social réalisé par Pact Arim 93 dans le cadre d'une rénovation urbaine dans le quartier La Noue, 6 octobre 2008, p. 6. [Lire en ligne](#).

32 Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Émique », *L'Homme*, tome 38, n. 147, 1998, p. 151-166. [Lire en ligne](#).

33 Pun Ngai, *Made in China : Women factory workers in a global workplace*, Duke University Press, 2015.

– Pun Ngai et Chris Smith, 2007, « Putting transnational labour process in its place : the dormitory labour regime in post-socialist China », *Work, employment and society*, vol. 21, n. 1, 2007, p. 27-45.

34 Antonella Ceccagno, « The Mobile Emplacement : Chinese Migrants in Italian Industrial Districts », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 41, n. 7, 2015, p. 1111-1130.

35 Propos issus des notes de l'entretien avec Monsieur Tu Shangbei, le 15 juin 2013.

36 Hélène Béguin et Claire Lévy-Vroelant, « Habiter chez autrui : pourquoi et comment ? Trajectoires et expériences de jeunes hébergés en région parisienne », *Agora débats/jeunesse*, vol. 61, n. 2, 2012, p. 61-78. [Lire en ligne](#).

37 Selon la loi relative au logement, un logement digne correspond à un espace minimum de 9 m² pour une personne, 16 m² pour deux personnes et 21 m² pour trois personnes.

Documentation

Z Bibliographie du chapitre 7 « L'accès au logement par *Dapu*. Les pratiques de logement des immigrés chinois en banlieue parisienne » de

Juan DU



Bibliographie du chapitre 7 en PDF



Carte de Paris : zones, arrondissements d'activités et d'habitations et La
Noue

Auteur(s)

Juan DU

Juan DU est docteur en sociologie de migration depuis 2018 à l'université Paris Diderot. Elle est chercheuse postdoctorale au Centre de recherches internationales (CERI) de Sciences Po Paris depuis septembre 2019, dans le projet de recherche « Chinois.es en Île-de-France ». Ses travaux se focalisent sur les marchés ethniques du travail et du logement des immigrés chinois en France, ainsi que leur insertion urbaine dans les villes locales. Elle s'intéresse particulièrement à la capacité d'agir des immigrés en tant qu'acteurs sociaux, l'économie ethnique, la question du logement et du droit à la ville, ainsi que les mobilisations collectives des immigrés chinois.

Références de citation et licence

DU Juan (V1: novembre 2020). "L'accès au logement par Dapu. Les pratiques de logement des immigrés chinois en banlieue parisienne", *in* Chuang Ya-Han, Trémon Anne-Christine (dir.), *Mobilités et mobilisations chinoises en France*, collection « SHS », Terra HN éditions, Marseille, ISBN: 979-10-95908-03-6 ([http://www.shs.terra-hn-editions.org/Collection/?L-acces-au-logement-par-Dap \(...\)](http://www.shs.terra-hn-editions.org/Collection/?L-acces-au-logement-par-Dap)), RIS, BibTeX.

Dernière mise à jour : 13 novembre 2020



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.



Flyer

**Sous la direction de
Ya-Han Chuang et Anne-Christine Trémon.**

Quels effets l'émergence de la Chine sur la scène mondiale a-t-elle produits sur les flux migratoires vers la France, première destination des migrants chinois ? Quelles sont les conséquences de la diversification des mobilités (touristiques, estudiantines) ?

Cet ouvrage pluridisciplinaire réunissant douze contributions d'anthropologues, de géographes et de sociologues fait un bilan des recherches menées au cours des dix dernières années et montre l'évolution de ces questions. Il fait dialoguer les études de la globalisation, des mobilités et les études urbaines.

Chaque chapitre, fondé sur une étude de cas, examine les dimensions sociospatiales de ces changements — notamment la cartographie changeante des quartiers dits « chinois », la formulation d'appartenances urbaines et les conflits que peut engendrer la présence chinoise. Ils interrogent l'image sociale projetée par

les migrants chinois ainsi que les stéréotypes qui leur sont rattachés, les modalités et les enjeux de leurs mobilisations – malgré leurs situations souvent extrêmement fragiles, ainsi que les manières dont leurs pratiques et leurs représentations sont bousculées par la *success-story* chinoise.

Partenaires

Ouvrage publié avec le soutien du Fonds des publications de l'Université de Lausanne et l'Institut Convergences Migrations.

